



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES



Université de Bretagne Occidentale

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

LICENCE

ÉCONOMIE-GESTION



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES

Parcours *Economie-Management*

Parcours *International*

Année Universitaire 2022-2023



Faculté Droit, Economie, Gestion et AES – 12 Rue de Kergoat – CS 93837 – 29 238 BREST CEDEX
02 98 01 60 89 ou 02 98 01 60 23

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

Précisions COVID-19 : l'ensemble des éléments figurant dans ce document sont présentés à titre informatif et valent dans le contexte d'un enseignement intégralement en présentiel, dans des conditions sanitaires ordinaires. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de l'épidémie du COVID-19 et du possible basculement vers un enseignement non-exclusivement présentiel.

I. Bienvenue en Licence Economie-Gestion

1. Vos interlocuteurs

Secrétariat :

Pour les L1 : Anaïs FERNANDES Bureau 117 dans le bâtiment principal

Téléphone : 02 98 01 80 17

Pour les L2 et L3 : Aurélie LEAUSTIC Bureau B009 dans le bâtiment B

Téléphone : 02 98 01 63 23

Courriel : scolarite-eco-licence@univ-brest.fr

Direction du département : Julien HAY

Courriel : dirdep.eg@univ-brest.fr

Direction des études : Virginie SALOU

Courriel : diretudes.eg@univ-brest.fr

Responsable des stages : Abdelhak NASSIRI

Courriel : abdelhak.nassiri@univ-brest.fr

Association Eco+



Association représentative des étudiant-e-s en Licence Economie-Gestion & Licence mention MIASHS

Bureau B014

Courriel : asso.ecoplus@gmail.com

Instagram : asso_ecoplus

2. L'accompagnement des L1

En première année de licence Economie Gestion, différents dispositifs d'encadrement et de soutien sont mis en place afin de favoriser la réussite de nos étudiants.

Ils peuvent notamment bénéficier d'un **enseignant référent**. Celui-ci les aidera dans leur adaptation à l'enseignement universitaire : questions pédagogiques, personnelles, administratives, projets d'études, professionnels, souhaits de réorientation, doutes ou démotivation... Cette demande d'enseignant référent est à faire en début d'année sur la fiche d'inscription pédagogique ou ultérieurement auprès de Madame FERNANDES, secrétaire responsable des L1.

Un **tutorat** d'accompagnement est proposé par l'association Eco+ en collaboration avec la direction du département. Les étudiants qui le souhaitent pourront bénéficier gratuitement de séances de soutien sur les enseignements tels que les mathématiques, comptabilité et introduction à l'analyse économique au Semestre 1. Ces séances seront animées par des étudiants de 2ème ou 3ème année.

L'association Eco+ organise également chaque année un **parrainage**. L'étudiant qui en fait la demande pourra bénéficier de l'aide et du soutien d'un étudiant de deuxième ou troisième année (partage d'expérience sur les cours, les méthodes de travail, sur la vie universitaire en général).

II. Présentation de la licence Economie-Gestion

1. L'organisation de la Licence

Quel que soit le parcours suivi, la Licence d'économie-gestion est organisée en **6 semestres** comportant chacun des unités d'enseignement (UE). Ces UE comprennent des **matières fondamentales d'économie et de gestion mais aussi divers enseignements** (mathématiques et statistiques appliquées, langues et informatique, méthodologie) indispensables en termes de poursuite d'études et d'insertion en milieu professionnel.

La particularité de la Licence Economie-Gestion est de proposer **un large choix d'options** permettant de **personnaliser son parcours de formation**. Pour l'étudiant, cela se traduit par une individualisation des parcours dès la seconde année. En effet, au terme de la L1, l'étudiant pourra choisir de poursuivre en Licence mention Economie-Gestion organisée par l'UFR ou pourra suivre la Licence mention Gestion proposée par l'IAE. En seconde année de licence Economie-Gestion, un large éventail de matières permet également à l'étudiant de garder un équilibre entre l'économie ou la gestion ou bien d'opter pour un profil spécialisé en gestion ou en économie, en fonction de ses centres d'intérêts et de son projet de poursuite d'études.

Concernant les langues étrangères, l'**anglais** étant la langue principale de travail de l'économie et de la gestion, une importance particulière est apportée à la maîtrise des quatre compétences, expression et compréhension orale et écrite. Par conséquent, chaque semestre comporte un enseignement obligatoire en anglais. L'enseignement proposé vise l'acquisition d'un anglais des affaires, permettant d'être opérationnel en situation professionnelle.

Durant la licence, les étudiants qui le souhaitent se verront offrir l'opportunité de passer une certification en langue vivante étrangère, ce afin de valider de manière formelle un niveau de compétence B1 ou B2 selon le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Dans ce cadre, c'est la certification CLES qui a été choisie et est proposée par l'UBO.

Les étudiants du **parcours international** bénéficieront d'une spécialisation en anglais afin d'acquérir le vocabulaire plus spécifique d'économie et de gestion. Ainsi, selon les matières, ils suivront des TD spécifiques enseignés en anglais (par exemple en Introduction à l'économie au premier semestre) et se verront proposer de composer en anglais sur certaines épreuves écrites ou orales. Ils suivent également suivre des cours en lien avec les grands enjeux internationaux (géopolitique, géoéconomie, économie et commerce international...) et sont vivement invités à réaliser une mobilité d'études à l'étranger durant tout ou partie de la troisième année.

Chaque année comporte un enseignement en **informatique**. Il vise à fournir aux étudiants la maîtrise des outils et des solutions informatiques, indispensables à leur poursuite d'études et à leur future vie professionnelle. Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité dès la L1 de préparer et passer une certification informatique (PIX).

Dans un souci **d'orientation et de professionnalisation** de la licence, plusieurs UE du Semestre 2 au Semestre 6 permettent à l'étudiant d'effectuer un travail de découverte et d'analyse sur divers métiers ou domaines qui lui tiennent à cœur.

- Au semestre 2 : Projet Professionnel ;
- Au semestre 4 : Stage de découverte de deux semaines (option) ;
- Au semestre 5 : Techniques de recherche de stage et de poursuites d'études ;
- Au semestre 6 : Stage obligatoire de six à huit semaines.

Ces divers modules ont pour but d'aider l'étudiant à élaborer son projet professionnel, tout en développant des compétences en méthodologie de recherche, en synthèse d'informations, en expression écrite et orale.

Dans le cadre de la licence Economie Gestion, des **travaux collectifs** permettent aux étudiants de développer de nombreuses compétences transversales.

- Au semestre 4 : dans le cadre du projet appliqué « **Recherche d'informations et communication** », les étudiants auront l'opportunité d'aller à la rencontre des acteurs locaux (entreprises, associations...) et apporteront leur concours à la rédaction de l'EcôJournô, la Newsletter des étudiants de la licence d'Economie Gestion ;
- Aux semestres 4 et 5, des **jeux d'entreprise** permettent aux étudiants de gérer en équipe une entreprise virtuelle, et ce de manière ludique et interactive ;
- Au cours de la L2 et de la L3, les étudiants qui le souhaitent pourront s'investir dans des **projets tutorés** et participeront ainsi au développement et à la promotion de l'UFR ou du département Economie Gestion.

2. Le déroulement de l'année universitaire

		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1	J			1	S	M		1	J	1	M	1	M	1	S	1	S	1	J	1	J	S	
2	V			2	D	M		2	V	2	V	2	J	2	D	2	D	2	V	2	V	Publication des résultats	
3	S			3	L	J		3	S	3	S	3	V	3	L	3	L	3	M	3	S	D	
4	D			4	M	V		4	D	4	D	4	S	4	M	4	M	4	J	4	D	M	
5	L			5	M	S		5	L	5	L	5	D	5	D	5	M	5	V	5	L	M	
6	M	Semaine de rentrée et		6	J	D		6	M	6	M	6	L	Publication des résultats	6	J	6	J	6	M	M		
7	M			7	V	L		7	M	7	M	7	M	7	V	7	V	7	D	7	M	V	
8	J			8	S	M		8	J	8	J	8	M	8	M	8	S	8	J	8	J	S	
9	V			9	D	M		9	V	9	V	9	J	9	J	9	D	9	V	9	V	D	
10	S			10	L	J		10	S	10	S	10	V	10	V	10	L	10	M	10	S	M	
11	D			11	M	V		11	D	11	D	11	S	11	S	11	M	11	J	11	D	M	
12	L	Début des cours		12	M	S		12	L	12	L	12	D	12	D	12	M	12	M	12	L	M	
13	M	1		13	J	D		13	M	13	M	13	L	13	J	13	J	13	V	13	S	Exams Session 1 S2	
14	M			14	V	L		14	M	14	M	14	M	14	M	14	V	14	J	14	V	Exams Session 2 S1	
15	J			15	S	M		15	J	15	J	15	M	15	M	15	S	15	S	15	J	S	
16	V			16	D	M		16	V	16	V	16	J	16	J	16	D	16	M	16	V	D	
17	S			17	L	J		17	S	17	S	17	V	17	V	17	L	17	M	17	S	L	
18	D			18	M	V		18	D	18	D	18	S	18	S	18	M	18	J	18	D	M	
19	L	2		19	M	S		19	L	19	L	19	D	19	D	19	M	19	V	19	M	M	
20	M			20	J	D		20	M	20	M	20	L	20	L	20	J	20	M	20	J	Exams Session 2 S2	
21	M			21	V	L		21	M	21	M	21	M	21	M	21	V	21	S	21	M	V	
22	J			22	S	M		22	J	22	J	22	M	22	M	22	S	22	J	22	J	S	
23	V			23	D	M		23	V	23	V	23	J	23	J	23	D	23	M	23	V	D	
24	S			24	L	J		24	S	24	S	24	V	24	V	24	L	24	M	24	S	L	
25	D			25	M	V		25	D	25	D	25	S	25	S	25	M	25	J	25	D	M	
26	L	3		26	M	S		26	L	26	L	26	D	26	D	26	M	26	V	26	M	M	
27	M			27	M	D		27	M	27	M	27	L	27	L	27	J	27	S	27	M	J	
28	M			28	V	J		28	M	28	M	28	M	28	M	28	V	28	J	28	M	M	
29	J			29	S	M		29	J	29	J	29	M	29	M	29	S	29	J	29	J	S	
30	V			30	D	M		30	V	30	V	30	M	30	J	30	D	30	M	30	V	D	
31	L			31	L	M		31	S	31	S	31	V	31	V	31	D	31	M	31	V	D	

Licence 1 Economie Gestion

Licence 2 Economie Gestion

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Septembre	J																														
Octobre	1 S	2 D	3 L	4 M	5 M	6 J	7 V	8 S	9 D	10 L	11 M	12 M	13 J	14 V	15 S	16 D	17 L	18 M	19 M	20 J	21 V	22 S	23 D	24 L	25 M	26 M	27 J	28 V	29 S	30 D	31 L
Novembre	M	M	M	M	M	M	M	M	M	J	J	S	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	M
Décembre	1 J	2 V	3 S	4 D	5 L	6 M	7 M	8 J	9 V	10 S	11 D	12 L	13 M	14 M	15 J	16 V	17 S	18 D	19 D	20 M	21 M	22 J	23 V	24 S	25 D	26 L	27 M	28 M	29 J	30 V	31 S
Janvier	D	L	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Février	1 M	2 J	3 V	4 S	5 D	6 L	7 M	8 M	9 J	10 V	11 S	12 D	13 L	14 M	15 M	16 J	17 V	18 S	19 D	20 L	21 M	22 M	23 J	24 V	25 S	26 D	27 L	28 M	29 M	30 J	31 V
Mars	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
Avril	1 S	2 D	3 L	4 M	5 M	6 J	7 V	8 S	9 D	10 L	11 M	12 M	13 J	14 V	15 S	16 D	17 L	18 M	19 M	20 J	21 V	22 S	23 D	24 L	25 M	26 M	27 J	28 V	29 S	30 D	31 L
Mai	L	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Juin	1 J	2 V	3 S	4 D	5 L	6 M	7 M	8 J	9 V	10 S	11 D	12 L	13 M	14 M	15 J	16 V	17 S	18 D	19 L	20 M	21 M	22 J	23 V	24 S	25 D	26 L	27 M	28 M	29 J	30 V	
Juillet	S	D	L	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M

30

3. L'offre de formation

Les tableaux suivants précisent le contenu de chaque semestre par unité d'enseignement (UE). Pour chaque UE, sont indiqués la ou les matières, leurs coefficients ainsi que les modalités d'évaluation en session 1.

Programme L1

Parcours Economie-Management

Si vous bénéficiez du dispositif de soutien p. 9

Sinon, voir p. 10

Parcours International p. 13

Programme L2

Parcours Economie-Management p. 11

Parcours International p. 14

Programme L3

Parcours Economie-Management p. 12

Parcours International p. 15

Groupe Dispositif de Soutien – (Groupe TD S)

Semestre 1	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Introduction à l'analyse économique	4,5	24	12	CP+CT
	UE Economie 2	Histoire économique	3	24		CT
	UE Gestion 1	Introduction à l'économie d'entreprise et management	3	24		CT
	UE Gestion 2	Comptabilité financière 1	4	8	22	CC
	UE Outils quantitatifs	Mathématiques appliquées 1 (coef 2,25)	4,5	20	16	CP+CT
		Soutien en mathématiques (coef 2,25)			22	CC
	UE Ouverture	Introduction au droit	3	22		CT
	UE Compétences linguistiques 1	Renforcement des acquis en anglais	2		20	CC
	UE Compétences linguistiques 2	Renforcement des acquis en français et ateliers d'écriture	2		20	CC
	UE Méthodologie	Techniques d'expression et méthodologie	2		20	CC
	UE Compétences numériques	Informatique	2		18	CC
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnum éraire</i>		20	CC	

Semestre 2	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Microéconomie 1	4	18	18	CP+CT
	UE Economie 2	Macroéconomie 1	4	18	18	CP+CT
	UE Economie 3	Croissance et développement	3	18	6	CP+CT
	UE Gestion 1	Comptabilité financière 2	4	8	24	CC
	UE Outils quantitatifs 1	Mathématiques appliquées 2 (coef 2)	4	20	16	CP+CT
		Soutien en mathématiques (coef 2)			22	CC
	UE Outils quantitatifs 2	Statistiques descriptives	5	20	20	CP+CT
	UE Compétences linguistiques	Renforcement des acquis en anglais (coef 1)	2		20	CC
		Renforcement des acquis en français et ateliers d'écriture (coef 1)			20	CC
	UE SEA EU	Module en ligne SEA-EU	2			
	UE Préparation à la vie professionnelle	Projet professionnel	2		12	CT
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnum éraire</i>		20	CC
Activités sportives, culturelles et engagement étudiant						

Groupe Général (Groupe TD M)

Semestre 1	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Introduction à l'analyse économique	4,5	24	12	CP+CT
	UE Economie 2	Histoire économique	3	24		CT
	UE Gestion 1	Introduction à l'économie d'entreprise et au management	3	24		CT
	UE Gestion 2	Comptabilité financière 1	4	8	22	CC
	UE Outils quantitatifs	Mathématiques appliquées 1	4,5	20	16	CP+CT
	UE Ouverture	Introduction au droit	3	22		CT
	UE Compétences linguistiques	Anglais	2		20	CC
	UE Méthodologie	Techniques d'expression et méthodologie	2		20	CC
	UE Compétences numériques	Informatique	2		18	CC
	UE à choix (1 matière au choix)	Sociologie générale	2	22		CT
		LV2 (allemand, espagnol)			20	CC
		Renforcement des acquis en français et ateliers d'écriture			20	CC
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC

Semestre 2	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Microéconomie 1	4	18	18	CP+CT
	UE Economie 2	Macroéconomie 1	4	18	18	CP+CT
	UE Economie 3	Croissance et développement	3	18	6	CP+CT
	UE Gestion 1	Comptabilité financière 2	4	8	24	CC
	UE Outils quantitatifs 1	Mathématiques appliquées 2	4	20	16	CP+CT
	UE Outils quantitatifs 2	Statistiques descriptives	5	20	20	CP+CT
	UE Compétences linguistiques	Anglais	2		20	CC
	UE SEA EU	Module en ligne SEA-EU	2			
	UE Préparation à la vie professionnelle	Projet professionnel	2		12	CT
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC
		Activités sportives, culturelles et engagement étudiant				

**2^{EME} ANNEE DE LICENCE ECONOMIE-GESTION - PARCOURS ECONOMIE MANAGEMENT
(L2 – 60 ECTS)**

Semestre 3	UE	Intitulé de l'élément constitutif	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Economie internationale 1 (échanges internationaux)	5	18	18	CP+CT
	UE Economie 2	Microéconomie 2 (concurrence imparfaite)	4	24	12	CP+CT
	UE Economie 3	Macroéconomie 2 (politique économique)	4	24	12	CP+CT
	UE Gestion 1	Comptabilité financière 3	3		22	CC
	UE Gestion 2	Contrôle de gestion 1 (calcul et analyse de coûts)	5	14	22	CC+CT
	UE Outils quantitatifs	Mathématiques appliquées 3	4	20	16	CC+CT
	UE Compétences linguistiques	Anglais	2		20	CC
	UE de spécialisation (1 matière au choix)	Gestion juridique de l'entreprise	3	24		CT
		Economie industrielle		24		CT
Entreprises et développement durable		24			CT	
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC	

Semestre 4	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Histoire de la pensée économique 1	3	24		CP+CT
	UE Economie 2	Microéconomie 3 (équilibre général)	3	18	12	CP+CT
	UE Economie 3	Macroéconomie 3 (analyse de la conjoncture)	3	20	10	CP+CT
	UE Gestion 1	Informatique de gestion 1	3		24	CC
	UE Gestion 2	Jeu d'entreprise	3		24	CC
	UE Gestion 3	Marketing	4	24	12	CP+CT
	UE Outils quantitatifs	Statistiques 2	4	20	20	CP+CT
	UE Compétences linguistiques	Anglais	2		20	CC
	UE de spécialisation (1 matière à choisir)	Gestion des relations sociales	3	24		CT
		Economie budgétaire et fiscale		24		CT
		Commerce international			24	CC
	UE de professionnalisation (1 matière au choix)	Recherche d'informations et communication: projet appliqué	2	2	14	CT
		Stage de découverte (2 semaines)				CT
		Projet tuteuré				CT
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC
Activités sportives, culturelles et engagement étudiant						
Projet tuteuré					CT	

**3^{EME} ANNEE DE LICENCE ECONOMIE-GESTION – PARCOURS ECONOMIE MANAGEMENT
(L3 – 60 ECTS)**

Semestre 5	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie	Economie publique	3	24		CT
	UE Gestion 1	Analyse financière	4	16	20	CC+CT
	UE Gestion 2	Projet d'entreprise	3		30	CC
	UE Gestion 3	Informatique de gestion	2		20	CC
	UE Compétences linguistiques	Anglais	2		20	CC
	UE Expérience professionnelle	Techniques de recherche de stage et de poursuites d'études, certification informatique	2	2	10	CT
	UE de spécialisation 1 (2 matières à choisir, coef. 4 par matière)	Economie régionale	8	24	12	CT
		Gestion des ressources humaines		18	18	CP+CT
		Macroéconomie 4 (croissance)		24	12	CP+CT
Statistiques 3 (économétrie)		24		12	CP+CT	
UE de spécialisation 2 (2 matières à choisir, coef. 3 par matière)	Economie de l'information	6	18	6	CP+CT	
	Géopolitique et géoéconomie		24		CT	
	Histoire de la pensée économique 2		24		CP+CT	
	Monnaie et finance		24		CT	
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC	

Semestre 6	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Gestion 1	Contrôle de gestion 2 (budget et tableaux de bord)	3		24	CC
	UE Gestion 2	Stratégie des organisations	2	18		CT
	UE Gestion 3	Système de gestion de bases de données	3	12	12	CC
	UE Compétences linguistiques	Anglais	2		20	CC
	UE Expérience professionnelle (1 choix)	Choix 1: Stage (8 semaines)	6			CT
		Choix 2: Stage (6 semaines, coef. 4) + Projet tuteuré (coef.2)				CT pour stage et CT pour projet tuteuré
	UE de spécialisation 1 (2 matières à choisir, coeff. 4 par matière)	Finance de marché	8	24	12	CP+CT
		Logistique		18	18	CP+CT
		Mathématiques approfondies		18	18	CP+CT
	UE de spécialisation 2 (2 matières à choisir, coeff. 3 par matière)	Economie de l'environnement	6	24	4	CP+CT
		Economie du travail		24		CT
		Economie internationale 2 (globalisation)		24		CT
		Fiscalité d'entreprise		12	12	CT
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC	
	Projet tuteuré				CT	
	Activités sportives, culturelles et engagement étudiant					

**1^{ERE} ANNEE DE LICENCE ECONOMIE-GESTION – PARCOURS INTERNATIONAL
(L1 – 60 ECTS)**

Semestre 1	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	<i>Economic analysis</i>	4,5	24	12	CP+CT
	UE Economie 2	Histoire économique	3	24		CT
	UE Gestion 1	Introduction à l'économie d'entreprise et management	3	24		CT
	UE Gestion 2	Comptabilité financière 1	4	8	22	CC
	UE Outils quantitatifs	Mathématiques appliquées 1	4,5	20	16	CP+CT
	UE Ouverture	Introduction au droit	3	22		CT
	UE Compétences linguistiques	<i>Anglais</i>	2		20	CC
	UE Méthodologie	Techniques d'expression et méthodologie	2		20	CC
	UE Compétences numériques	Informatique	2		18	CC
	UE à choix (1 matière à choisir)	Sociologie générale	2	22		CT
		LV2 (allemand, espagnol)			20	CC
		Renforcement des acquis en français et ateliers d'écriture			20	CC
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC	

Semestre 2	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Microéconomie 1	4	18	18	CP+CT
	UE Economie 2	<i>Macroeconomics 1</i>	4	18	18	CP+CT
	UE Economie 3	Croissance et développement	3	18	6	CP+CT
	UE Gestion 1	Comptabilité financière 2	4	8	24	CC
	UE Outils quantitatifs 1	Mathématiques appliquées 2	4	20	16	CP+CT
	UE Outils quantitatifs 2	Statistiques 1	5	20	20	CP+CT
	UE Compétences linguistiques	<i>Anglais</i>	2		20	CC
	UE SEA EU	Module en ligne SEA-EU	2			
	UE Préparation à la vie professionnelle	<i>Professional Project</i>	2		12	CT
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC
		Activités sportives, culturelles et engagement étudiant				

**2^{ÈME} ANNEE DE LICENCE ECONOMIE-GESTION - PARCOURS INTERNATIONAL
(L2 – 60 ECTS)**

Semestre 3	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	<i>International economics 1</i>	5	18	18	CP+CT
	UE Economie 2	Microéconomie 2 (concurrence imparfaite)	4	24	12	CP+CT
	UE Economie 3	Macroéconomie 2 (politique économique)	4	24	12	CP+CT
	UE Gestion 1	Comptabilité financière 3	3		22	CC
	UE Gestion 2	Contrôle de gestion 1 (calcul et analyse de coûts)	5	14	22	CC+CT
	UE Outils quantitatifs	Mathématiques appliquées 3	4	20	16	CC+CT
	UE Compétences linguistiques	<i>Anglais</i>	2		20	CC
	UE de spécialisation (1 matière à choisir)	Gestion juridique de l'entreprise	3	24		CT
		Economie industrielle		24		CT
Entreprises et développement durable		24			CT	
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC	

Semestre 4	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie 1	Histoire de la pensée économique 1	3	24		CP+CT
	UE Economie 2	Microéconomie 3 (équilibre général)	3	18	12	CP+CT
	UE Economie 3	Macroéconomie 3 (analyse de la conjoncture)	3	20	10	CP+CT
	UE Gestion 1	Informatique de gestion 1	3		24	CC
	UE Gestion 2	<i>Business simulation</i>	3		24	CC
	UE Gestion 3	Marketing	4	24	12	CP+CT
	UE Outils quantitatifs	Statistiques 2	4	20	20	CP+CT
	UE Compétences linguistiques	<i>Anglais</i>	2		20	CC
	UE de spécialisation (1 matière à choisir)	Gestion des relations sociales	3	24		CT
		Economie budgétaire et fiscale		24		CT
		<i>Commerce international (choix conseillé pour le parcours international)</i>			24	CC
	UE de professionnalisation (1 matière à choisir)	<i>Information research and communication project</i>	2		16	CT
		Stage de découverte (2 semaines)				CT
		Projet tuteuré				CT
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC
Activités sportives, culturelles et engagement étudiant						
Projet tuteuré					CT	

**3^{EME} ANNEE DE LICENCE ECONOMIE-GESTION – PARCOURS INTERNATIONAL
(L3 – 60 ECTS)**

Semestre 5	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Economie	Economie publique	3	24		CT
	UE Gestion 1	Analyse financière	4	16	20	CC+CT
	UE Gestion 2	Projet d'entreprise	3		30	CC
	UE Gestion 3	Informatique de gestion	2		20	CC
	UE Enjeux internationaux	Géopolitique et géoéconomie	3	24		CT
	UE Compétences linguistiques	<i>Anglais</i>	2		20	CC
	UE Expérience professionnelle	Techniques de recherche de stage et de poursuites d'études, certificat informatique	2	2	10	CT
	UE de spécialisation 1 (2 matières à choisir, coeff. 4 par matière choisie)	Economie régionale	8	24	12	CT
		Gestion des ressources humaines		18	18	CP+CT
		Macroéconomie 4 (croissance)		24	12	CP+CT
		Statistiques 3 (économétrie)		24	12	CP+CT
	UE de spécialisation 2 (1 matière à choisir)	Economie de l'information	3	18	6	CP+CT
Histoire de la pensée économique 2		24			CP+CT	
Monnaie et finance		24			CT	
UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC	

Semestre 6	UE	Intitulé de l'enseignement	ECTS	Heures CM	Heures TD	MCC session 1
	UE Gestion 1	Contrôle de gestion 2 (budget et tableaux de bord)	3		24	CC
	UE Gestion 2	Stratégie des organisations	2	18		CT
	UE Gestion 3	Système de gestion de bases de données	3	12	12	CC
	UE Enjeux internationaux	Economie internationale 2 (globalisation)	3	24		CT
	UE Compétences linguistiques	<i>Anglais</i>	2		20	CC
	UE Expérience professionnelle (1 choix)	Choix 1: Stage (8 semaines)	6			CT
		Choix 2: Stage (6 semaines, coef. 4) + Projet tuteuré (coef.2)				CT pour stage et CT pour projet tuteuré
	UE de spécialisation 1 (2 matières à choisir, coeff. 4 par matière choisie)	Finance de marché	8	24	12	CP+CT
		Logistique		18	18	CP+CT
		Mathématiques approfondies		18	18	CP+CT
	UE de spécialisation 2 (1 matière à choisir)	Economie de l'environnement	3	24	4	CP+CT
		Economie du travail		24		CT
		Fiscalité d'entreprise		12	12	CT
	UE facultative	LV2 (allemand, espagnol) / FLE	<i>surnuméraire</i>		20	CC
Projet tuteuré					CT	
Activités sportives, culturelles et engagement étudiant						

4. Mobilités internationales (études, stage)

Les étudiants de la licence Economie-Gestion ont la possibilité de réaliser des mobilités à l'international, que ce soit pour étudier un ou deux semestres à l'étranger, ou dans le cadre d'un stage. Ils sont dans les deux cas de figure éligibles à des aides financières, destinées à couvrir tout ou partie des frais associés.

L'UBO a conclu des accords avec diverses universités partenaires, que ce soit dans le cadre **des échanges Erasmus +** (universités en Europe) ou **BCI** (universités au Québec), ou de façon bilatérale (exemple de l'Université Océanique de Chine, à Qingdao). Pour une liste détaillée des universités-partenaires proposées aux étudiants de la licence Economie-Gestion, visitez la rubrique internationale du site internet de notre faculté :

<https://www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes/menu/International/Les-universites-partenaires>

Les études à l'international concernent principalement les étudiants de L3. L'étudiant admis pour un échange est inscrit administrativement à l'UFR et valide son semestre ou son année en suivant des enseignements dans une des universités partenaires, sans y payer de frais d'inscription universitaire. Le contrat d'étude qui détermine le programme des cours à suivre et à valider est établi avec le responsable de l'échange concerné (coordinateur Erasmus, responsable BCI...). S'il valide les crédits nécessaires (30 par semestre, 60 par année, et 180 pour les trois années de la Licence), l'étudiant se voit délivrer le diplôme de l'UBO dans les mêmes conditions qu'un étudiant qui aurait fait tout son parcours à Brest.

Les **candidatures** pour Erasmus + et BCI doivent être réalisées et déposées à la scolarité International (Bureau 105) de notre UFR, généralement l'année précédant celle de la mobilité. Consultez le site internet ou renseignez-vous auprès du coordinateur de l'échange qui vous intéresse pour connaître les dates limites de dépôt des dossiers. Les candidatures sont examinées par une commission *ad hoc*. Une bonne connaissance de la langue dans laquelle les cours sont dispensés est évidemment nécessaire, en complément d'un niveau suffisant sur le plan académique.

Plusieurs réunions d'information sont organisées chaque année à ce sujet. La tenue et la date de ces réunions vous sont communiquées sur votre messagerie électronique universitaire. Pensez à bien la consulter.

Pour plus d'informations, vos interlocuteurs sont :

Mobilité études dans le cadre du programme Erasmus+ :

Bertrand Le Gallic Courriel : bertrand.legallic@univ-brest.fr

Mobilité études autre que programme Erasmus+ (Québec, USA, Chine...) et mobilité stages :

Julien Hay Courriel : julien.hay@univ-brest.fr

III. Quelques règles d'importance

1. Règles de bons usages à l'attention des étudiants

Les cours CM et TD sont les moments pendant lesquels l'enseignant donne les informations importantes. Les questions relatives au contenu du cours, aux modalités d'examens finaux ou continus, au calendrier, etc. sont données pendant ces cours.

Toute absence vous sera préjudiciable.

♦ **Respecter les règles du jeu en cours :**

- Assister au cours CM et TD
- Arriver à l'heure
- Adopter un comportement studieux et attentif
- Ne pas utiliser un téléphone / smartphone / ordinateur pour d'autres usages que pédagogiques
- Respecter les dates et modalités de remise des travaux

Un enseignant est en **droit de refuser et/ou d'exclure un étudiant du cours**. Il peut également **refuser d'accepter des travaux qui ne respectent pas les consignes**.

♦ **Bien utiliser la messagerie pour contacter les enseignants :**

Si vous êtes absents à un cours ou une réunion (sur les jeux d'entreprise, sur les échanges Erasmus, sur la recherche de stage et le rapport de stage, lors de la consultation de copies...), il est inutile de demander par mail les informations transmises. **Charge à vous de récupérer ces informations** (sur Moodle ou auprès de vos collègues).

Un mail doit être écrit en français correct et contenir :

- Un objet précis
- Une phrase de présentation (nom, prénom, formation, année)
- Une formulation claire de la demande – La personne qui reçoit le mail n'est pas dans votre tête !
- Tous les éventuels documents nécessaires au traitement de la demande
- Les formules de politesse de base

ATTENTION : Toute communication avec l'équipe enseignante et administrative de l'UFR s'effectue **exclusivement** via l'adresse mail universitaire.

♦ **Pour résoudre les problèmes pédagogiques**, un ordre de communication à respecter :

- 1- Parlez-en toujours d'abord avec l'enseignant concerné
- 2- Discutez avec les délégués étudiants élus
- 3- Informez la direction des études
- 4- En dernier ressort, contactez le directeur du département

♦ **Jury et Examens**

- Les **points de jury** sont *éventuellement* accordés par le jury à l'issue de délibérations, et non sur demande des étudiants. Pour cela, le jury examine le travail, l'assiduité, la régularité des résultats, le comportement en TD et en CM etc. ...
- Des **consultations de copies** sont organisées à l'issue de chaque session d'examen. En aucun cas un étudiant ne doit prendre contact avec un enseignant concernant une note avant la consultation de copies. Les étudiants peuvent demander à un enseignant qui n'était pas présent à la consultation un rendez-vous pour voir leur copie.

2. La charte anti-plagiat

Charte anti-plagiat de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Approuvée par le Conseil d'administration de l'Université de Bretagne Occidentale en date du 26 avril 2012, sur proposition du CEVU en date du 13 mars 2012.

Préambule

L'Université de Bretagne Occidentale est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou chercheurs. Les travaux, quels qu'ils soient (devoirs, compte-rendu, mémoire, cours, articles, thèses), réalisés aussi bien par les étudiants que par les personnels universitaires, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. La présente charte définit les règles à respecter en la matière, par l'ensemble des étudiants et universitaires.

Article 1

Les étudiants et les personnels sont informés que le plagiat constitue une violation grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou des idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité par des guillemets appropriés et par une indication bibliographique convenable.

Article 2

Les étudiants et les personnels s'engagent de façon implicite par leur inscription ou leur installation à l'université à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux, quels qu'ils soient : devoirs et compte-rendu remis par les étudiants à un enseignant, mémoire, cours, articles de recherche, thèse. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. Le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié, mémoire de master ou de thèse, article à paraître dans une revue, est aussi une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3

Les étudiants et les personnels s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. Les reproductions de courts extraits en vue d'illustration, ou à des fins pédagogiques sont en effet autorisées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Néanmoins, la méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés. Les travaux universitaires ne consistent pas en la reproduction d'une ou de plusieurs sources, mais doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle du sujet.

Article 4

L'Université de Bretagne Occidentale se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les personnels s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leurs travaux, afin de permettre cette détection.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires prévues au Code de l'Éducation et s'échelonnent de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. En cas de suspicion de plagiat, la section disciplinaire compétente de l'UBO sera saisie.

En plus de la procédure disciplinaire, les auteurs de plagiat s'exposent à des poursuites pénales pour contrefaçon. Toute information complémentaire sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les règles de l'art pour la citation, peut être consultée dans le dossier plagiat sur le site de l'Université de Bretagne Occidentale.

3. Le régime des études

Faculté de Droit, Economie-Gestion et AES

Régimes des études - Licence

1. Inscription aux matières optionnelles

2. Principes d'organisation des examens

- a) Sessions
- b) Absence d'un étudiant aux examens
- c) Fraude
- d) Jury
- e) Communication des résultats des examens
- f) Consultation des copies

3. Modalités de contrôle des connaissances de l'étudiant

- a) Contrôle continu
- b) Contrôle intermédiaire
- c) Contrôle terminal
- d) Situations particulières des étudiants dispensés

4. Capitalisation et Conditions d'obtention du diplôme

- a) Crédits et réorientation de l'étudiant
- b) Cas du redoublement
- c) Reprise d'ECTS obtenus dans une autre université
- d) Mentions de mérite
- e) Règles de progression dans le parcours
- f) Certification de Compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES)

5. Organisation des passerelles niveau Licence

- a) Entre les mentions AES et Economie-Gestion
- b) Entre les parcours de la mention Economie-Gestion
- c) Avec des mentions d'autres UFR

Les études de Droit, d'Economie-Gestion et d'AES concernées par le présent règlement sont organisées dans le cadre dit "L.M.D." (Licence, Master, Doctorat), selon les règles fixées par le décret du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation¹, l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master² et l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ce règlement des études, niveau Licence, prend effet au 1er septembre 2022 et s'applique pour l'accréditation 2022-2027.

“La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de licence.

La licence confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée.

Les études universitaires conduisant à la licence sont régies par l'arrêté relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master susvisé et par les dispositions du présent arrêté.

La licence atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire.

Elle prépare à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie.

Dans l'objectif de réussite de tous les étudiants, et dans les conditions énoncées à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, la licence favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis en formation initiale et en formation continue. Ces dispositifs sont organisés pour permettre la cohérence entre, d'une part, le projet de formation de l'étudiant, ses acquis et ses compétences et, d'autre part, le parcours de formation qui lui est proposé. Ce parcours de formation permet une spécialisation progressive de l'étudiant. [...]

La formation initie l'étudiant aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.”³

1. Inscription aux matières optionnelles

Au début de l'année, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire pédagogiquement en ligne : il précise les enseignements optionnels qu'il entend suivre. Il est conseillé de tenir compte dans ce choix des projets de préparation de concours ou examens professionnels et de poursuite des études en master.

Les délais d'inscription arrêtés par l'administration universitaire doivent être impérativement respectés.

2. Principes d'organisation des examens

Chaque année de Licence est constituée de deux semestres. Chacun de ces semestres est composé de plusieurs unités d'enseignements (UE), elles-mêmes constituées d'une ou plusieurs matières appelées éléments constitutifs (EC). Chaque UE fait l'objet de contrôle(s) des connaissances spécifique(s) :

- soit dans le cadre du contrôle continu ;
- soit dans le cadre du contrôle intermédiaire ;
- soit sous forme de contrôles terminaux, se déroulant après la fin des enseignements du semestre concerné, sous forme écrite ou orale ;
- soit sous forme de contrôles terminaux hors session, se déroulant après la fin des enseignements du semestre concerné, sous forme écrite ou orale ;
- soit en combinant contrôle continu et contrôle terminal ;
- soit en combinant contrôle intermédiaire et contrôle terminal.

Les modalités de contrôle sont arrêtées par les conseils centraux et sont affichées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement.

Les modalités d'examens sont les mêmes pour les enseignements dispensés à Brest et Quimper. Une harmonisation des thématiques des travaux dirigés est réalisée au sein des équipes assurant des enseignements sur les deux sites. Les sujets des contrôles terminaux sont identiques.

¹ Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation.

² Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

³ Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

- Un semestre est définitivement acquis et capitalisé :
 - par compensation organisée sur le semestre : lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans l'ensemble du semestre, compte tenu des coefficients affectés aux UE le constituant ;
 - ou par compensation organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestre 1/ semestre 2, semestre 3/ semestre 4, semestre 5/ semestre 6) : lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans l'année, compte tenu des coefficients affectés aux UE constituant les deux semestres de l'année.
- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20 (compte tenu du coefficient de chaque élément constitutif).

La capitalisation d'une UE donnant lieu à E.C.T.S. ou d'un semestre est illimitée dans le temps. Un étudiant redoublant ou en reprise d'études peut donc se prévaloir d'une UE capitalisée plusieurs années auparavant, sous réserve que les éléments constitutifs de l'UE soient identiques dans le programme actuel. Il en va de même pour le semestre. A défaut d'identité absolue, la reprise est soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

a. Sessions

Les épreuves de contrôles terminaux sont réalisées à la fin de chaque semestre d'enseignement (décembre/janvier et avril/mai) au titre de la session 1.

Pour toutes les matières non validées d'une UE non acquise, une seconde session a lieu en mai/juin.

Si un étudiant n'a pas obtenu son année en session 1, c'est-à-dire si sa moyenne sur les deux semestres par voie de compensation est inférieure à 10/20, il passera les épreuves de seconde session. Lors de cette session d'examen, il ne repasse que les EC (= matières) non validés d'une UE non validée dans un semestre non validé (cf. encadré 1).

⚠ ATTENTION - Les notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues dans un élément constitutif non capitalisé sont conservables seulement de la première à la seconde session. Elles sont perdues à l'issue de la seconde session si l'étudiant n'a toujours pas validé l'ensemble de l'UE ou du semestre (cf. encadré 1).

En seconde session, une épreuve est organisée pour chaque EC ou UE du semestre impair et du semestre pair, comme lors de la première session. **Cependant, les modalités de l'épreuve finale de seconde session ne sont pas obligatoirement les mêmes que celles de l'épreuve finale de première session.**

L'étudiant peut renoncer à une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue en première session et se présenter aux épreuves de la seconde session dans la ou les matière(s) concernée(s), à condition de n'avoir validé ni l'UE ni le semestre correspondant. **Il ne peut se présenter aux épreuves d'une UE ou d'un semestre déjà validé, même pour améliorer son résultat.** Sa renonciation doit se faire avant les examens de session 2, par courrier à l'attention du président de jury sous un délai d'une semaine après la publication des résultats.

⚠ ATTENTION : LES NOTES OBTENUES LORS DE LA SECONDE SESSION SE SUBSTITUENT AUX NOTES OBTENUES LORS DE LA PREMIÈRE SESSION, MÊME SI ELLES SONT INFÉRIEURES.

Encadré 1 - Exemple

Une UE du semestre 1 est constituée de deux matières - éléments constitutifs - dénommées matière 1 et matière 2.

En première session, dans cette UE, l'étudiant obtient 11/20 en matière 1 et 8/20 en matière 2.

- S'il obtient la moyenne générale dans l'année, l'année et les deux semestres sont acquis, ainsi que toutes les UE qui les constituent.

- S'il n'obtient pas la moyenne générale dans l'année et qu'il n'a pas validé le semestre 1, il doit se présenter en seconde session. Il conserve son 11/20 en matière 1 (sauf choix contraire de sa part) et repasse alors l'épreuve de la matière 2 à laquelle il n'a obtenu que 8/20.

En seconde session : s'il obtient au moins 9/20 en matière 2, l'UE est définitivement acquise, même si l'étudiant n'obtient pas la moyenne générale dans l'ensemble du semestre 1. L'année suivante, l'étudiant ne représentera que les UE non acquises de ce semestre.

Si, en revanche, il obtient moins de 9/20 (par exemple 8/20) en matière 2 et n'a toujours pas la moyenne dans l'ensemble du semestre 1 ou bien ne compense pas sur l'année, l'UE n'étant pas acquise, le 11/20 en matière 1 est définitivement perdu. L'étudiant devra repasser les deux matières en cas de redoublement.

b. Absence d'un étudiant aux examens

- L'absence d'un étudiant est justifiée dès lors qu'il présente un justificatif recevable dans un délai de **5 jours ouvrés**.
- L'absence justifiée (mention "ABJ" sur le relevé de note) d'un étudiant à une épreuve empêche la validation de l'UE et du semestre correspondant, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE du semestre. L'étudiant est déclaré défaillant (mention "DEF") dans l'UE concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette UE, ni dans le semestre. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE du semestre.

ATTENTION ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validés (matières dont la note est inférieure à 10/20) dans les UE non validées.

- En cas d'absence justifiée ou injustifiée en session 1, la moyenne de cette session n'est pas calculée, l'étudiant est déclaré défaillant (DEF).

En cas d'absence justifiée ou injustifiée en session 2, la moyenne est calculée en attribuant la note de 0/20 à l'épreuve où l'étudiant ne s'est pas présenté. La mention ABJ ou ABI est reportée sur le relevé de notes.

En cas d'absence injustifiée à l'un des contrôles continus, la note de 0/20 est attribuée pour l'épreuve manquée, sans rattrapage. En cas d'absence justifiée à l'un des contrôles continus, un rattrapage sera proposé. Le rattrapage de rattrapage n'est pas de droit : si l'étudiant est dans l'impossibilité de se présenter à un rattrapage, il sera déclaré défaillant au titre du contrôle continu et devra se présenter en session 2.

c. Fraude

Risques encourus en cas de fraude :

Relève du régime disciplinaire tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'un contrôle des connaissances ou d'un examen, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'UFR ou de l'Université.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation du candidat à l'épreuve. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée.

Le Directeur de composante, compétent pour engager les poursuites, peut transmettre le dossier au Président de l'Université qui pourra saisir la section disciplinaire et le Procureur de la République (art. 40 Code de procédure pénale).⁴

Les sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude s'échelonnent du simple avertissement à l'exclusion de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur public qui peut être définitive. Elles sont inscrites au dossier des étudiants concernés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Les peines correctionnelles encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende⁵.

Aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peuvent être délivrés avant que la formation disciplinaire ait statué et toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves entraîne le retrait du diplôme par les autorités compétentes.

A noter également qu'une charte anti-plagiat (disponible en ligne et affichée) a également été approuvée par les conseils centraux de l'UBO en 2012 et un logiciel de détection de plagiat est utilisé.

⁴ Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Article 40 du CPP : Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

⁵ Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.

d. Jury

Les jurys d'année statuent sur la situation des étudiants inscrits dans une seule année. Ils se réunissent à la fin de chaque semestre, puis à l'issue de la seconde session, pour statuer sur les validations d'UE et de semestre(s) et la délivrance des diplômes.

e. Communication des résultats des examens

Les résultats des examens sont publiés après les délibérations des jurys et consultables par internet, via l'espace numérique de travail (E.N.T.) de l'étudiant. Les étudiants recevront leur relevé de notes par voie postale, en fin d'année universitaire, s'ils ne l'ont pas retiré en scolarité.

f. Consultations des copies

Les étudiants ont le droit de consulter leurs copies après que la notation a été définitivement arrêtée par le jury. L'université est tenue de faire droit à cette demande pendant un an (consultation directe et/ou photocopie contre paiement des frais correspondants). La consultation se déroule toujours en présence d'un membre de l'équipe enseignante ou d'un membre du service de la scolarité de la composante.

3. Modalités de contrôle des connaissances de l'étudiant

Les modalités du contrôle des connaissances de l'étudiant sont, chaque année, examinées pour avis par les différents conseils (Département, Conseil d'UFR, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) puis adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université.

a. Contrôle continu

La note de contrôle continu est attribuée sur la base d'au minimum deux évaluations clairement identifiées et précisées aux étudiants, au début de l'enseignement, par l'équipe pédagogique concernée. Il peut être organisé pendant les séances d'enseignement et prendre la forme d'une épreuve écrite, d'un oral ou d'une remise d'une production écrite de l'étudiant, avec ou sans soutenance orale.

Il peut également être organisé en dehors des séances de TD, sous forme d'une épreuve commune à différents groupes, pour une durée qui sera déterminée par l'équipe pédagogique, ou sous forme d'un travail à faire à domicile.

En première année de licence, les contrôles inopinés sont possibles. En licence 2 ou en licence 3, des contrôles inopinés peuvent être réalisés si l'équipe pédagogique a indiqué aux étudiants, par voie d'affichage en début de semestre, la possibilité de réaliser de tels contrôles.

La note de contrôle continu représente **50%** de la note finale.

En première session, le contrôle continu se conjugue au contrôle terminal pour constituer la note finale attribuée à l'étudiant. La note de contrôle terminal représente 50% de la note finale.

En seconde session, la note de contrôle continu est conservée en session 2 si elle est favorable à l'étudiant. Par conséquent, si la note de contrôle terminal de session 2 est supérieure à la note de contrôle continu, cette dernière n'est pas conservée. La note finale est alors égale à la note de contrôle terminal (cf. encadré n°2).

Encadré 2 - Exemple

L'étudiant doit repasser en seconde session la matière 1, évaluée par contrôle continu et examen terminal. Il a obtenu 12,5/20 en contrôle continu dans cette matière :

- **Hypothèse 1** : Il obtient 13,5/20 à l'examen de la session 2 :

Si on tient compte de la note de contrôle continu, la note obtenue en session 2 est $12,5 \times 50\% + 13,5 \times 50\% = 13$. Cette note étant plus faible que celle de l'examen (13,5/20), la note de contrôle continu n'est pas conservée pour la session 2 et l'étudiant obtient 13,5/20 à la matière.

- **Hypothèse 2** : 8,5/20 à l'examen de session 2 :

Si on tient compte de la note de contrôle continu, la note obtenue en session 2 est $12,5 \times 50\% + 8,5 \times 50\% = 10,5/20$. Cette note étant meilleure que celle de l'examen (8/20), la note de contrôle continu est conservée pour la session 2 et l'étudiant obtient 10,5/20 à la matière.

b. Contrôle intermédiaire

Un contrôle intermédiaire est constitué d'une seule évaluation, écrite ou orale, durant, ou en dehors du cours magistral ou des travaux dirigés, selon les modalités définies par l'équipe pédagogique concernée et précisées aux étudiants au début de l'enseignement.

En seconde session, la note de contrôle intermédiaire est conservée en session 2 si elle est favorable à l'étudiant. Par conséquent, si la note de contrôle terminal de session 2 est supérieure à la note de contrôle continu, cette dernière n'est pas conservée. La note finale est alors égale à la note de contrôle terminal (cf. encadré n°2).

c. Contrôle terminal

Le contrôle terminal peut prendre la forme d'une épreuve écrite, d'un oral ou d'une remise d'une production écrite de l'étudiant, avec ou sans soutenance orale. Il peut se dérouler durant, ou hors de la session d'examens (Contrôle Terminal Hors Session), selon les modalités de contrôles des connaissances votées par la composante et l'établissement.

d. Situations particulières des étudiants dispensés

Sont notamment concernés : les élus locaux, les étudiants salariés, chargés de famille, malades, handicapés, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, les sportifs et artistes de haut niveau ou les étudiants inscrits dans une autre formation.

La demande de statut de dispensé se fait, avec présentation de justificatif circonstancié, au moment de l'inscription administrative ou au plus tard dans les quatre semaines suivant le premier cours de chaque semestre, ou une semaine après le début des circonstances de nature à justifier les aménagements (date du début du contrat de travail par exemple).

Compte tenu de leur situation, ces étudiants peuvent bénéficier d'un Régime Spécial d'Etudes (RSE) qui octroie certaines commodités à déterminer suivant la situation de chaque étudiant. Par exemple, les étudiants dispensés bénéficient d'une priorité d'inscription dans les groupes de TD. Une dispense de participation aux TD peut toutefois être accordée par l'équipe pédagogique, à titre exceptionnel et en considération de la situation de l'étudiant qui est alors soumis au seul contrôle terminal.

⚠ ATTENTION ! L'obtention du statut de dispensé ne vaut donc pas nécessairement dispense de contrôle continu. La demande de dispense de contrôle continu doit être déposée en même temps que celle de statut de dispensé auprès des services de scolarité.

Les programmes des examens (incluant les enseignements sous forme de travaux dirigés) sont **les mêmes pour tous les étudiants**, dispensés ou assidus.

4. Capitalisation et conditions d'obtention du diplôme

a. Crédits et réorientation de l'étudiant

Conformément à la réglementation nationale et aux accords internationaux destinés à favoriser la mobilité des étudiants, particulièrement entre les différents pays européens, chaque UE est affectée d'un certain nombre de crédits, capitalisables et transférables, correspondant à la charge de travail qu'elle représente. Un semestre d'enseignements correspond à 30 crédits (E.C.T.S.).

Lorsque l'étudiant valide une UE ou un semestre, il capitalise définitivement le nombre de crédits correspondants. Il peut se prévaloir de ces crédits en cas de changement d'orientation ou en cas de mobilité géographique, y compris à l'étranger. Il appartient à l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant veut entrer d'apprécier si les crédits déjà obtenus s'intègrent de façon cohérente dans le parcours visé et comment il convient de les prendre en compte (dispense de diplôme normalement requis pour entrer dans la formation, dispense de matières ou d'UE dans la formation suivie...)

b. Cas du redoublement

Dans le cadre d'un redoublement et pour améliorer ses résultats, l'étudiant peut renoncer à toute UE capitalisée lors d'une année précédente. La renonciation à une UE dans un semestre capitalisé entraîne la perte de la capitalisation du semestre et des autres UE obtenues par compensation dans ce semestre.

L'étudiant doit obligatoirement en faire la demande par écrit à la scolarité **avant le 15 octobre** de l'année universitaire en cours. Après cette date, aucune renonciation ne peut intervenir ni être rétractée.

c. Reprise d'ECTS obtenus dans une autre université

L'étudiant qui souhaite conserver une note obtenue dans un cursus de Droit, d'Economie-Gestion ou d'AES effectué dans une autre université doit impérativement le signaler à la scolarité **avant le 15 octobre** de l'année universitaire en cours. Cette reprise est soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Toutefois, les crédits obtenus dans un autre établissement dans une formation identique sont définitivement acquis, de telle sorte que l'étudiant doit valider seulement le nombre de crédits qui lui manque pour l'obtention de son diplôme.

d. Mentions de mérite

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens.

S'agissant du D.E.U.G., la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue dans les quatre premiers semestres de la licence. Pour la licence, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres du parcours.

Les mentions sont les suivantes :

- **Passable** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20;
- **Assez Bien** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20;
- **Bien** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20;
- **Très Bien** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

e. Règles de progression dans le parcours

En début de chaque année universitaire, un étudiant ajourné sur une année pédagogique de Licence est autorisé à s'inscrire administrativement et pédagogiquement dans l'année immédiatement supérieure de la même mention de Licence s'il a déjà validé un semestre ET un nombre d'UE donnant attribution d'au moins 15 E.C.T.S. dans l'autre semestre de l'année, soit 45 E.C.T.S. capitalisés sur l'année concernée par l'ajournement, et sous réserve de l'accord du directeur des études. En cas de refus, il peut redoubler.

Aucun étudiant ne pourra toutefois être inscrit en L3, s'il n'a pas validé la totalité de sa première année de Licence.

⚠ ATTENTION ! L'étudiant ne doit pas oublier que l'obtention de son diplôme est soumise à la validation de tous les semestres du parcours de licence. Lorsqu'il poursuit son parcours sans avoir validé tous les semestres antérieurs, il lui est donc fortement conseillé d'orienter prioritairement ses efforts vers la validation des unités d'enseignement qui lui manquent.

f. Certification de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)

Les étudiants qui le souhaitent - notamment ceux qui envisagent un séjour prolongé, une période d'études ou bien encore une expérience professionnelle ultérieure à l'étranger - se verront offrir l'opportunité dans le cadre de leur cursus de licence de passer une certification en langue vivante étrangère, ce afin de valider de manière formelle un niveau de compétence B1 ou B2 selon le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Dans ce cadre, c'est la certification CLES qui a été choisie et qui est proposée par l'UBO.

5. Organisation des passerelles niveau licence

Afin de faciliter la réorientation des étudiants, des passerelles entre les différentes mentions de Licence proposées à l'UFR ont été validées par les différents conseils (Département, Conseil d'UFR, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) puis adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université.

Avant un changement de mention/parcours, tout étudiant devra obligatoirement rencontrer les directeurs des études de sa formation initiale et de celle d'accueil afin de discuter de son souhait de réorientation et d'être informé du fonctionnement de la passerelle. A la fin de ces rencontres, les directeurs des études signeront la demande administrative de changement de mention/parcours, document sans lequel la scolarité ne pourra pas effectuer de modification d'inscription (au niveau mention/parcours).

a. Entre les mentions AES et Economie-Gestion

La passerelle concerne les trois premiers semestres de Licence (S1, S2 et S3). En cas de changement de mention AES vers la mention Economie-Gestion, le changement ne peut se faire de droit qu'au sein du parcours général Economie-Management de la mention Economie-Gestion.

A la fin du semestre 2, si l'année de L1 est validée, tout étudiant inscrit en AES pourra poursuivre sa formation en L2 Economie-Gestion, parcours général Economie-Management, et réciproquement tout étudiant inscrit en Economie-Gestion pourra poursuivre sa formation en L2 AES. Ce changement de mention doit être indiqué à la scolarité et aux directions des études des mentions concernées avant la rentrée universitaire de septembre.

A la fin du premier et du troisième semestre, qu'il soit validé ou non, tout étudiant pourra également changer de mention entre Economie-Gestion et AES. Le changement de mention doit être indiqué à la scolarité et aux directions des études des mentions concernées lors de la première semaine de cours de janvier. **L'étudiant passera les épreuves du semestre correspondant (1 ou 3) de session 1 dans sa première mention d'inscription :**

- Si le semestre concerné (1 ou 3) est validé, la moyenne sera reprise pour le semestre de la nouvelle mention et utilisée pour le calcul de la moyenne sur l'année ;
- En revanche, si le semestre concerné n'est pas validé et que l'étudiant ne valide pas l'année (L1 ou L2) par compensation, **il devra repasser les épreuves de ce semestre en session 2 de la nouvelle mention (et non de la mention initiale)**. En conséquence, l'étudiant devra s'assurer de passer toutes les épreuves de session 2 de la nouvelle mention.

Seules les reprises suivantes de moyenne des UE seront réalisées⁶, si elles ont été validées en session 1.

**Reprises de notes et de crédits ECTS en cas de changement de mention
au terme du S1:**

Intitulé UE S1 mention Economie-Gestion	Intitulé UE S1 mention AES	Nombre de crédits repris si changement de la mention AES vers la mention Economie-Gestion	Nombre de crédits repris si changement de la mention Economie-Gestion vers la mention AES
UE Economie 1	UE Economie	4,5	4
UE Gestion 1	UE Gestion des organisations	3	2
UE Gestion 2	UE Gestion quantitative	4	3
UE Ouverture	UE Introduction au droit	3	4
UE Compétences linguistiques	UE Anglais	2	2
UE Méthodologie	UE Méthode du travail universitaire	2	3
UE Compétences numériques	UE Informatique	2	2
UE à choix (pour étudiant ne bénéficiant pas du dispositif Soutien)	UE optionnelle	2	2
UE Compétences linguistiques 2 (pour étudiant bénéficiant du dispositif Soutien)	UE optionnelle	2	2

**Reprises de notes et de crédits ECTS en cas de changement de mention
au terme du S3 :**

Intitulé UE S3 mention Economie-Gestion	Intitulé UE S3 mention AES	Nombre de crédits repris si changement de la mention AES vers la mention Economie-Gestion	Nombre de crédits repris si changement de la mention Economie-Gestion vers la mention AES
UE Gestion 1	UE Gestion quantitative	3	3
UE Compétences linguistiques	UE Anglais	2	2

⁶ Chaque ligne établit une correspondance entre les UE des deux mentions. Toute UE qui ne figure pas dans ce tableau ne donne lieu à aucune reprise d'ECTS ou de notes.

b. Entre les parcours de la mention Economie-Gestion

Des passerelles existent entre les parcours général Economie-Management et International de la mention Economie-Gestion.

- Passage du parcours International vers le parcours général Economie-Management.

Les étudiants du parcours International peuvent intégrer le parcours général Economie-Management au cours des deux premières années de Licence (L1 et L2).

A la fin du second semestre, si l'année de L1 est validée, tout étudiant inscrit en parcours International de la mention Economie-Gestion pourra poursuivre sa formation en L2 Economie-Gestion parcours Général Economie-Management. Ce changement de parcours doit être indiqué à la scolarité et à la direction des études avant la rentrée universitaire de septembre.

A la fin du semestre 4, si l'année de L2 est validée, tout étudiant inscrit en parcours International de la mention Economie-Gestion pourra poursuivre sa formation en L3 Economie-Gestion parcours général Economie-Management. Ce changement de parcours doit être indiqué à la scolarité et à la direction des études avant la rentrée universitaire de septembre.

A la fin du premier et du troisième semestre, qu'il soit validé ou non, tout étudiant inscrit en parcours International de la mention Economie-Gestion pourra également revenir dans le parcours général de la mention Economie-Gestion. Le changement de parcours doit être indiqué à la scolarité et à la direction des études lors de la première semaine de cours de janvier. **L'étudiant passera les épreuves du semestre correspondant (1 ou 3) de session 1 dans son premier parcours d'inscription :**

- Si le semestre concerné (1 ou 3) est validé, la moyenne sera reprise pour le semestre du nouveau parcours et utilisée pour le calcul de la moyenne sur l'année ;
- En revanche, si le semestre concerné (1 ou 3) n'est pas validé et que l'étudiant ne valide pas l'année (L1 ou L2) par compensation, **il devra repasser les épreuves de ce semestre en session 2 du nouveau parcours (et non du parcours initial)**. En conséquence, l'étudiant devra s'assurer de passer toutes les épreuves de la session 2 du nouveau parcours.

Seules les reprises de de moyenne des UE validées en session 1 seront réalisées, comme indiquées dans les tableaux ci-après.

Reprises de notes et de crédits ECTS en cas de changement de parcours au terme du S1 de la mention Economie-Gestion :

Intitulé UE S1 parcours International	Intitulé UE S1 parcours général Economie-Management	Nombre de crédits repris si changement de parcours
UE Economie 1	UE Economie 1	4,5
UE Economie 2	UE Economie 2	3
UE Gestion 1	UE Gestion 1	3
UE Gestion 2	UE Gestion 2	4
UE Outils quantitatifs	UE Outils quantitatifs	4,5
UE Ouverture	UE Ouverture	3
UE Compétences linguistiques	UE Compétences linguistiques	2
UE Méthodologie	UE Méthodologie	2
UE Compétences numériques	UE Compétences numériques	2
UE à choix	UE à choix	2
UE facultative	UE facultative	surnuméraire

**Reprises de notes et de crédits ECTS en cas de changement de parcours au terme du S3 de la mention
Economie-Gestion :**

Intitulé UE S3 parcours International	Intitulé UE S3 parcours général Economie-Management	Nombre de crédits repris si changement de parcours
UE Economie 1	UE Economie 1	5
UE Economie 2	UE Economie 2	4
UE Economie 3	UE Economie 3	4
UE Gestion 1	UE Gestion 1	3
UE Gestion 2	UE Gestion 2	5
UE Outils quantitatifs	UE Outils quantitatifs	4
UE Compétences linguistiques	UE Compétences linguistiques	2
UE de spécialisation	UE de spécialisation	3
UE facultative	UE facultative	surnuméraire

- Passage du parcours général Economie-Management vers le parcours International.

Les étudiants du parcours général Economie-Management ayant validé leur première ou seconde année peuvent poursuivre leurs études au sein du parcours International.

Le souhait d'un tel changement de parcours doit être indiqué à la scolarité et à la direction des études avant la rentrée universitaire de septembre.

Ce changement de parcours n'est pas de droit : il est conditionné au niveau de langue anglaise des candidats d'une part et à la capacité d'accueil du parcours International d'autre part. Il est soumis à l'accord de la direction des études du département Economie-Gestion.

c. Avec des mentions d'autres UFR

Des passerelles d'entrée existent également avec des mentions d'autres UFR :

- ainsi, tout étudiant de Licence de Sociologie ou de LEA (UFR Lettres et Sciences Sociales) peut intégrer la Licence AES au cours de la première année (L1)

- tout étudiant de première année de licence inscrit dans le portail Mathématiques-Physique-Informatiques (MPI) de l'UFR Sciences et ayant suivi les unités d'enseignements d'économie et de gestion mutualisés avec la mention Economie-Gestion peut intégrer la mention Economie-Gestion parcours général au cours de la première année (L1).

A la fin du second semestre, si l'année de L1 est validée, tout étudiant inscrit dans les mentions susvisées pourra poursuivre sa formation en L2 à l'UFR (en AES ou Eco-Gestion, cf. supra). Ce changement de mention doit être indiqué à la scolarité de l'UFR Droit Economie-Gestion et AES ainsi qu'à la direction des études avant la rentrée universitaire de septembre.

A la fin du premier semestre, qu'il soit validé ou non, tout étudiant inscrit dans les mentions susvisées pourra également venir à l'UFR en AES ou en Economie-Gestion (cf. supra). Le changement de mention doit être indiqué à la scolarité de l'UFR Droit Economie-Gestion et AES ainsi qu'à la direction des études lors de la première semaine de cours de janvier. **L'étudiant passera les épreuves du semestre 1 de session 1 dans sa première mention d'inscription :**

- Si le semestre 1 est validé, la moyenne sera reprise pour le semestre 1 de la nouvelle mention et utilisée pour le calcul de la moyenne sur l'année ;
- En revanche, si le semestre 1 n'est pas validé et que l'étudiant ne valide pas l'année par compensation, **il devra repasser les épreuves de session 2 de la nouvelle mention (et non de la mention initiale)**. Aucune reprise de notes ne sera réalisée. En conséquence, l'étudiant devra s'assurer de passer toutes les épreuves de session 2 de la nouvelle mention.

IV. L'environnement numérique

1. L'espace numérique de travail

A noter que chaque étudiant inscrit à l'UBO dispose d'un **espace numérique de travail** (ENT) qui est accessible à l'adresse suivante : <http://ent.univ-brest.fr>

L'espace personnel est accessible depuis n'importe quel ordinateur, après activation du compte. La procédure est décrite dans la rubrique « passeport informatique » de la page d'accueil de l'ENT. Les codes permettant l'activation du compte se trouvent sur le passeport informatique remis lors de l'inscription administrative.

Principales ressources disponibles sur l'ENT

<p>Dossiers étudiants</p> 	<p>Informations personnelles, inscriptions, certificats de scolarité, résultats des examens et relevés de notes</p>
<p>Messagerie</p> 	<p>Tout étudiant inscrit à l'UBO dispose d'un compte de messagerie sur lequel il recevra les informations sur sa scolarité (calendriers d'examens, reports de cours, convocations diverses). Toute communication avec l'équipe enseignante ou administrative de l'UFR s'effectue EXCLUSIVEMENT via cette adresse mail.</p>
<p>Moodle</p> 	<p>Outil qui permet d'accéder à une plateforme pédagogique sur laquelle se trouvent des documents mis en ligne par les enseignants : plan de cours magistraux (CM), dossiers de travaux dirigés (TD), corrigés d'exercices ou d'examens, documents complémentaires à ceux distribués en CM ou TD ...</p>
<p>Bibliothèques</p> 	<p>Lien qui vous permet d'accéder à UBODOC, le site des bibliothèques universitaires de l'UBO. Accès aux ressources documentaires, au compte lecteur, aux informations pratiques et services des BU (réservations de salles).</p>
<p>Emploi du temps</p> 	<p>Permet de consulter son emploi du temps personnel en ligne. Attention, d'une semaine sur l'autre, des modifications peuvent être réalisées (changements de salles ou de créneaux horaires). Il est possible d'intégrer cet emploi du temps sur Google Agenda (tutoriel disponible dans l'outil Documentations Utilisateurs).</p>
<p>Stages-Emplois-Alternance</p>  Career Center  Stages	<p>Via cet outil, vous accéderez à l'application PSTAGE qui permet de saisir et de gérer vos conventions de stage. Le Carrer Center est un outil de diffusion des offres de stages/alternances et des jobs/emplois de l'UBO.</p>
<p>Echanges de fichier - Filesender</p> 	<p>Permet de transférer en toute sécurité des fichiers volumineux</p>
<p>Service de Santé des Etudiants</p> 	<p>Outil qui vous renvoie directement sur le site du SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de promotion de la Santé) Une prise de rendez-vous en ligne vous y est notamment proposée.</p>

2. Tutoriels utiles

Pour mieux découvrir votre ENT, n'hésitez pas à consulter les nombreuses vidéos disponibles sur le site de l'université (<https://www.univ-brest.fr/dsiun/menu/Etudiant>).

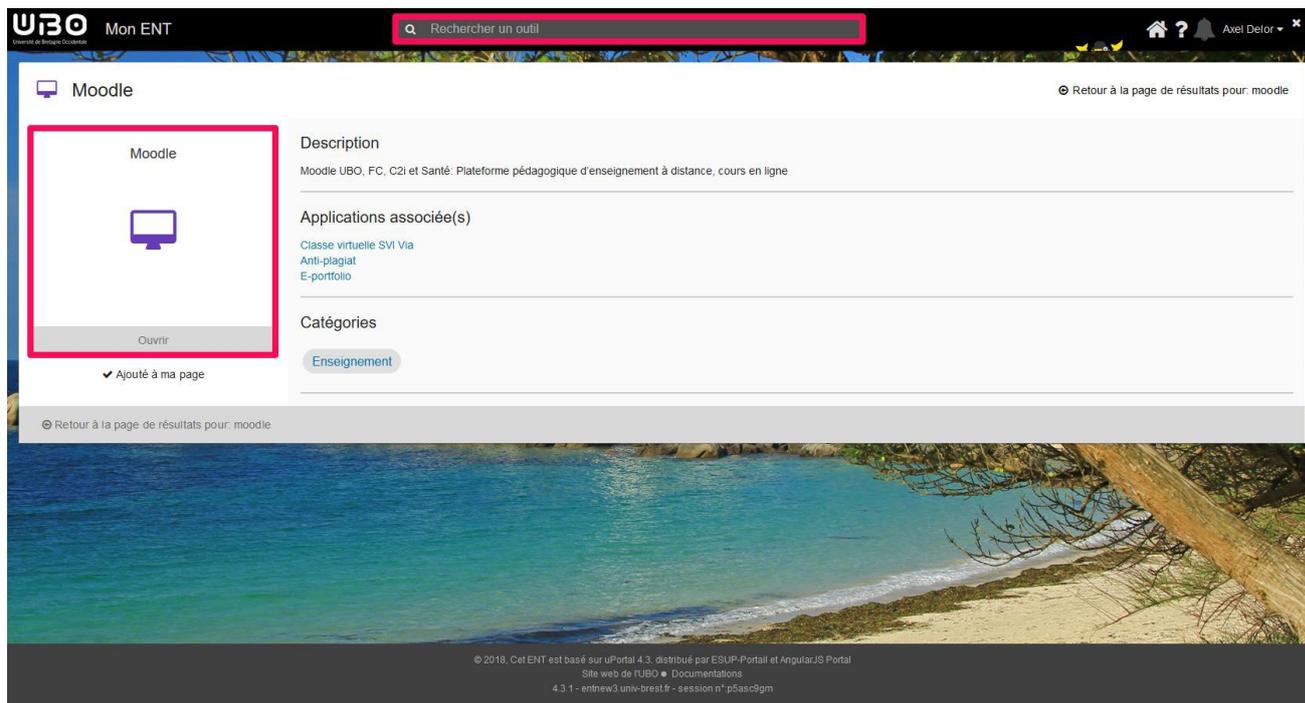
Tuto pour Moodle

Accéder aux cours en ligne avec Moodle

De nombreux cours sont mis en ligne sur Moodle par les enseignants. Ils sont généralement protégés avec une clef d'inscription. Vous devez au préalable disposer de la clef d'inscription du cours en question. Pour l'obtenir, demandez-la à votre enseignant.

Ouvrir Moodle

1. Connectez-vous à l'ENT : <http://ent.univ-brest.fr/>.
2. Recherchez l'outil **Moodle** dans la barre de recherche



3. Cliquez sur l'icône de l'outil

- Vous pouvez également l'ajouter à votre écran d'accueil ENT en cliquant sur le bouton **Ajouter à ma page**

Se connecter à Moodle

1. Cliquez sur le logo représentant le cursus auquel vous voulez accéder

- En passant la souris sur un logo, l'icône pivote pour vous informer de l'intitulé du cursus.



Rechercher un cours

1. Dans le menu de gauche, cliquez sur **Accueil du site**

2. Entrez l'intitulé du cours que vous recherchez

- Vous pouvez également faire défiler la page et déplier l'arborescence pour trouver vos cours.

3. Cliquez sur le bouton **Valider**
4. Le résultat de la recherche s'affiche, cliquez sur le cours souhaité.

Résultats de la recherche: 50

1 2 3 »

Afficher tous les 50

Linguistique anglaise

Enseignant: Thierry Robin

Catégorie: L2

ALAE42A : Civilisation de l'Espagne (2016-2017)

Enseignant: Ivan Lopez Cabello

LICENCE LEA ANGLAIS-ESPAGNOL 2ème année

Année 2016/2017 - Semestre 4

UE : 2 - Etudiants hispanistes

EC : LAE34A Civilisation des pays hispanophones

Civilisation de l'Espagne

Prof. Iván López Cabello

Catégorie: L2

Anglais

Enseignant: Pauline Rouas

Catégorie: Management des activités et structures touristiques littorales

Anglais

Enseignant: Pauline Rouas

Catégorie: Hébergement et environnement touristiques

5. Entrez la **Clef d'inscription**

- Si vous ne disposez pas de la clef d'inscription, demandez-la à votre enseignant.

Options d'inscription

Linguistique anglaise

Enseignant: Thierry Robin

Auto-inscription (Étudiant)

Clef d'inscription

5

6 M'inscrire

6. Cliquez sur le bouton **M'inscrire**

Tuto pour BBB (Big Blue Button)

Table des matières

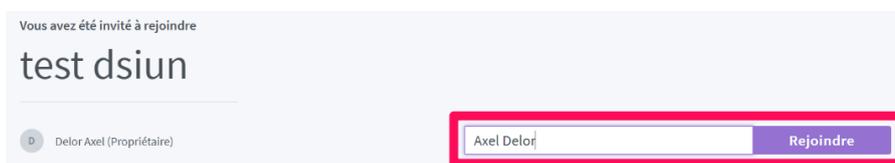
[Rejoindre une session de visioconférence](#)

[Envoyer des messages sur le chat](#)

[Télécharger un document mis en présentation](#)

Rejoindre une session de visioconférence

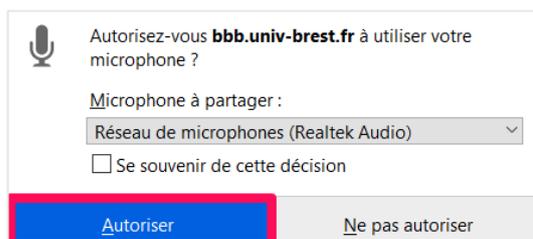
1. Cliquez sur le lien qui vous a été partagé
2. Entrez votre Prénom et votre Nom et cliquez sur le bouton **Rejoindre**



3. Sélectionnez votre préférence



4. Autorisez l'application à utiliser votre micro et votre webcam lorsque cela vous sera demandé en cliquant sur le bouton **Autoriser**

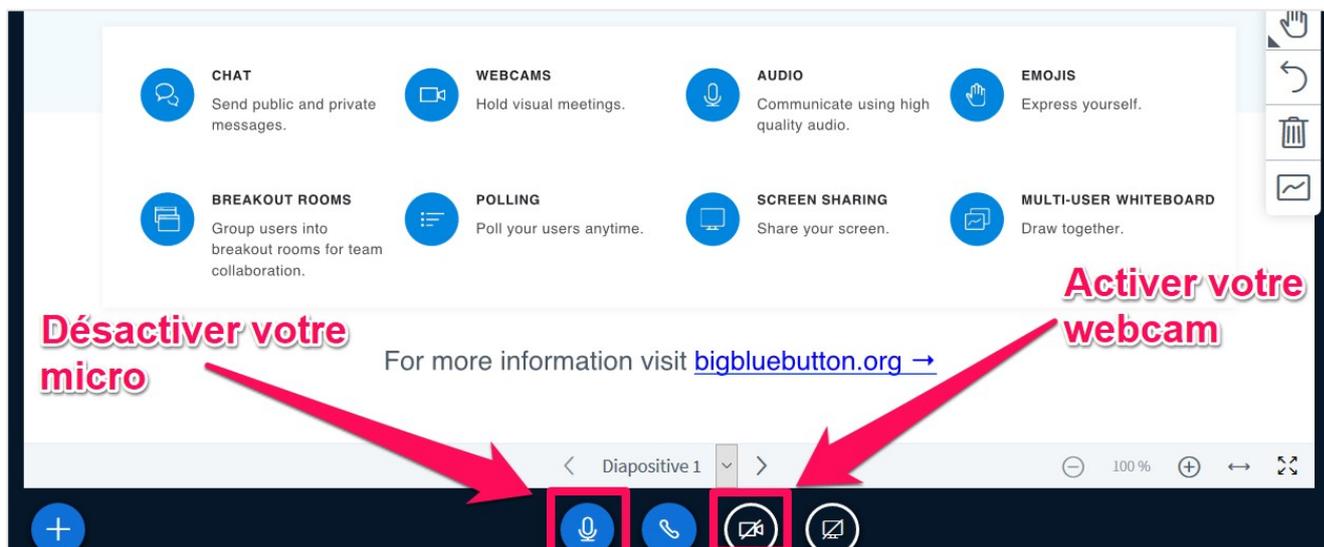


5. L'application va effectuer un test audio, si vous vous entendez cliquez, sur l'icône de pouce vert
 - Si vous ne vous entendez pas cliquez sur l'icône de pouce rouge, l'application vous guidera alors pour configurer votre matériel audio



6. Voilà, vous êtes connecté à votre session de visioconférence, pour activer ou désactiver votre webcam et votre micro cliquez sur les deux icônes en bas de la fenêtre

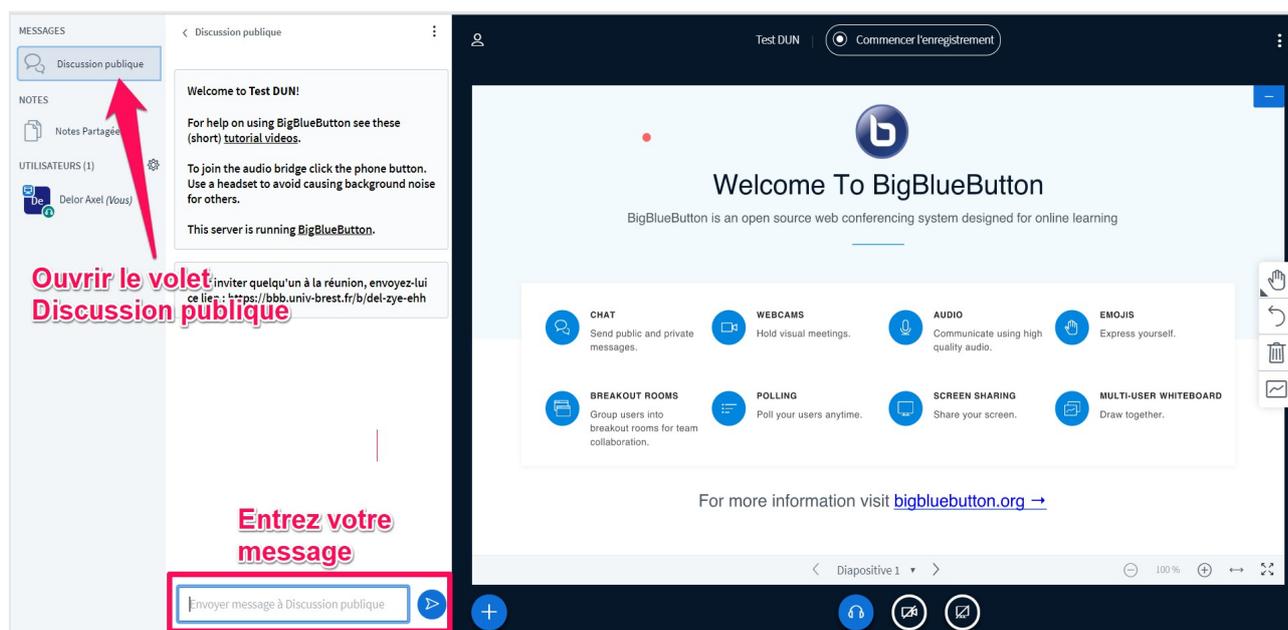
- Si l'icône est en blanc et barrée, cela signifie que le matériel est désactivé
- Il se peut que vous ne puissiez pas activer votre webcam ou votre microphone si l'animateur les a verrouillés.



Envoyer des messages sur le chat

Entrez votre message dans la barre en bas à gauche et appuyez sur la touche Entrée

- Si ce volet n'est pas visible, cliquez sur **Discussion publique** pour l'ouvrir



Télécharger un document mis en présentation

Vous pouvez télécharger un document mis en présentation, si le téléchargement a été autorisé par l'enseignant.

Pour cela, cliquez simplement sur l'icône de téléchargement, en bas à droite du document.

The screenshot shows a presentation slide titled "Outils numériques en période de confinement" (Digital tools during confinement). The slide content includes:

- Outils numériques en période de confinement**
- Pendant la période de fermeture des locaux de l'UBO, à la suite de la pandémie de coronavirus, nous faisons le maximum pour mettre à votre disposition les outils en support à votre activité.
- Ces outils sont classés par ordre décroissant de pertinence pour les usages les plus classiques.
- Echanges et travail collaboratif**
- Par messagerie**
Usage : pour des messages longs, généraux ou avec pièces-jointes.
Cible : étudiants, personnel, extérieurs
- 1) Par le client Thunderbird
Préférez l'utilisation de Thunderbird pour contourner les limitations du Webmail.
 - [Installer Thunderbird](#)
 - [Configurer Thunderbird](#)
 - [Minutes Numériques](#) sur la messagerie
- Enseignant : pour envoyer un mail à vos étudiants, utilisez les listes de diffusion du groupe considéré. Cette possibilité n'est pas offerte aux étudiants. Vous pouvez retrouver l'adresse de ces listes [ici](#), après vous être authentifié sur l'ENT.
- Attention, limitez la taille de vos pièces-jointes (2 Mo maximum pour un message, 512 Ko sur les listes de diffusion) au risque de saturer la messagerie et d'empêcher la diffusion de votre message.
- 2) Par le webmail de l'ENT
Connectez-vous à votre ENT (<https://ent.univ-brest.fr/>) et sélectionnez la tuile Messagerie :
- 
Messagerie
- Par messagerie instantanée (chat)**
Usage : pour des messages courts, nombreux, avec allers-retours, sans formalisme excessif.
- 1) Par UBChat ou etu-chat
UBOchat et etu-chat sont des services de "chat" ("tchat") en ligne : ils permettent de créer des "salons de discussion" avec plusieurs personnes et dialoguer en mode textuel avec eux.
UBOchat est limité au personnel de l'UBO.

A red arrow points to a download icon (a square with a downward arrow) located at the bottom right of the slide content area. The presentation interface includes a top bar with "test dsiun" and "Commencer l'enregistrement", a bottom navigation bar with "Diapositive 1", "100%", and navigation icons, and a right-side toolbar with icons for hand, back, trash, and refresh.



Licence Economie-Gestion

Université de Bretagne Occidentale

Brest, Bretagne, France · [Coordonnées](#)

Pour en savoir plus sur la licence Economie Gestion et ses anciens étudiants, n'hésitez pas à consulter la page LinkedIn suivante.

<https://www.linkedin.com/in/licence-economie-gestion-537160243>

Département

ÉCONOMIE-GESTION



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES